

RÈGLEMENT DU VOTE DU PUBLIC PAR INTERNET

pour la PRE-SELECTION EUROPEENNE des DEMI-FINALES – NICE & MARSEILLE

TOP MODEL INTERNATIONAL 2025

1. Le **TOP MODEL INTERNATIONAL** organise un vote du public par Internet dont le but est de faire gagner des places pour les Demi-Finales du TMI 2025. Celui-ci permettra à **CINQ FILLES ET À CINQ GARÇONS** ayant remporté le plus de vote du public par INTERNET de **se qualifier directement pour les DEMI-FINALES MONDIALES de la compétition**.
2. Le concours est **accessible à partir du VENDREDI 13 JUIN 2024 à 00h01** via le site officiel du Top Model International 2024 /2025 **WWW.TOPMODELINTERNATIONAL.COM** et **se clôturera en date du DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024 à Minuit**.
3. La participation implique **l'acceptation pleine du présent règlement**. Le principe est le suivant : quiconque qui souhaite soutenir un candidat participant, peut le faire. Il suffit de voter pour le ou la candidat(e) choisi(e) via le vote payant mis en place sur le SITE WEB du TMI 2025 : **WWW.TOPMODELINTERNATIONAL.COM**
4. Les votes sont payants, plusieurs tarifs sont proposés de manière dégressive en fonction du nombre de vote envoyé en une seule transaction. Le vote est uniquement accessible via le site **WWW.TOPMODELINTERNATIONAL.COM** et seuls les différents moyens de règlement ci-dessous sont acceptés.



THE OFFERED PACKS <i>LES PACKS PROPOSÉS</i>	PRICES <i>TARIFS</i>	PRICE PER VOTE <i>PRIX PAR VOTE</i>
1 VOTE	1,00€	= 1,00€ / vote
12 VOTES	10,00€	= 0,83€ / vote
25 VOTES	20,00€	= 0,80€ / vote
70 VOTES	50,00€	= 0,71€ / vote
150 VOTES	100,00€	= 0,66€ / vote
450 VOTES	250,00€	= 0,55€ / vote
1000 VOTES	500,00€	= 0,50€ / vote

5. L'accessibilité au concours est permanente via le site web **WWW.TOPMODELINTERNATIONAL.COM** de nuit comme de jour et 7 jours sur 7 et du Monde entier. Cependant, le Top Model International ne saura être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourrai(en)t parvenir à envoyer leur vote via le site web du fait de tout problème technique ou lié à la couverture du réseau internet, l'encombrement du réseau, la maintenance du réseau ou du site, une erreur humaine, une panne technique, une intervention malveillante, tout dysfonctionnement, de logiciel ou du matériel informatique lié à la réception des votes, toute perturbation totale ou en partie externe au contrôle du Top Model International, ou toute autre forme de dysfonctionnement non énumérée ci-dessus. Le Top Model International s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer l'accès au concours; et dès lors, d'essayer de palier au plus vite à un éventuel défaut technique engendré sans pour autant être obligé de résultat.
6. Par le présent règlement, le Top Model International assure que les 10 candidats (5 Filles & 5 Garçons) ayant remporté le plus de votes seront désignés à l'issue de la clôture des votes du PUBLIC PAR INTERNET en date du Dimanche 22 Septembre 2024 à minuit.
7. Le Top Model International se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'écourter, de modifier, de prolonger, de suspendre ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Pour toute modification du dit concours, aucun dédommagement ne pourra être demandé ni par les votants, ni par les participants du Top Model International, ni par aucune autre personne liée ou non à l'événement.
8. Les votes sont réceptionnés par la société VIP EVENTS SAINT-TROPEZ EURL, située à Sainte-Maxime France.
9. Le participant au vote est responsable des informations qu'il communique à la Top Model International qui ne pourra être tenu responsable d'une fuite durant l'acheminement de ces données. De même, le Top Model International ne pourra être tenu responsable d'une panne du réseau internet - due au fournisseur d'accès ou au webmaster du site - ou encore d'un acte de piratage et de ses conséquences.
10. Ce règlement pourra être à tout moment et sans préavis, être modifié; sans que cela donne aucun droit particulier aux participants du concours. Par ailleurs, la participation impliquant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, aucun recours ne pourra être utilisé par les votants, ni par les participants du Top Model International, ni par aucune autre personne liée ou non à l'événement quant au mode de désignation des vainqueurs.
11. Tout litige ou contestation concernant la réception des votes du prix du public du Top Model International sera traitée devant les tribunaux de Paris.